

SCT05

PREVENTION DES RISQUES TRAVAUX EN HAUTEUR

Cette formation doit permettre aux personnes concernées d'acquérir les compétences nécessaires dans l'exercice des missions et activités qui leur sont confiés :

Compétences visées :

- Appliquer la réglementation des travaux en hauteur (décret du 1^{er} septembre 2004 et ses évolutions) lors d'opérations réalisées dans des postes HTB.

Dans le domaine du savoir :

Contenu de formation :

- Connaître dans le cadre de son travail la réglementation et les recommandations concernant les travaux en hauteur
- Différencier les équipements de protections collectives et individuelles pour le métier maintenance poste.
- Identifier dans la préparation de travail les risques de chutes de hauteur et les moyens de prévention associés.
- Identifier dans la préparation de travail les risques électriques consécutifs à une de chute de hauteur et les moyens de prévention associés

Dans le domaine du savoir-faire :

- Appliquer la gestuelle adaptée lors de manutention manuelle dans son activité.
- Accéder et travailler sur tous types de matériel HTB postes en utilisant les dispositifs de prévention des chutes collectif ou individuel dans le respect décret du 1^{er} septembre 2004.

Profil du stagiaire : Personnels des équipes de maintenance appelés à évoluer et travailler en hauteur lors d'opérations sur des ouvrages HTB.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette action de formation devront au préalable disposer des connaissances suivantes :

Pré-requis :

- Connaître la réglementation NF C-18-510.
- De plus ces personnes ne devront pas avoir de contres indications médicales liées à la réalisation de travaux en hauteurs (vertige).

La formation est basée sur l'alternance d'apports théoriques effectués en salle et de mises en situations pratiques réalisées sur des matériels postes du domaine HTB.

Les apports théoriques ont pour objectif d'exposer d'une part la réglementation en vigueur et d'autre part les principes liés à la mise en application de cette réglementation.

*Démarche
pédagogique :*

La méthode utilisée pour les apports théoriques est expositive.

La méthode utilisée pour les apports pratiques est active.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- Salle de cours équipée
- Différents moyens de prévention des chutes et évacuation du poste de travail
- Matériels HTB Poste.

*Modalités
d'évaluation :*

Evaluation « formative » :

- Tout au long de l'action de formation, le formateur s'assure de l'acquisition des connaissances et des capacités au travers des exercices proposés et des mises en situation.

Evaluation « sommative » :

- A la fin de l'action de la formation, un bilan est établi sous forme de QCM individuel pour la partie théorique et d'une grille d'observation pour la partie pratique.

*Moyens
pédagogiques :*

Une salle de formation équipée d'un tableau blanc, d'un écran de projection et d'un vidéoprojecteur.

Un accès sur du matériel HTB pour les exercices de mises en situation.

Formateur :

Grande expérience dans les domaines de la sécurité, de l'exploitation, de la maintenance, du diagnostic et dépannage des ouvrages électriques HTB.

Grande expérience dans le domaine de la pédagogie (26 ans d'expérience).

GROUPE HTB

FICHE DE STAGE

<i>Information complémentaire :</i>	Une attestation de participation au stage sera délivrée en fin de session. Une appréciation positive ou négative sera délivrée individuellement suite à l'évaluation théorique et pratique.
<i>Effectif :</i>	Groupe d'une même entité de 8 personnes maximum par formateur pour la partie théorique. Groupe d'une même entité de 4 personnes maximum par formateur pour la partie pratique.
<i>Lieu de la formation :</i>	Formation intra-entreprise - Sur le site du client.

<i>Durée de la formation : 21 heures</i>	<i>Coût de la formation : Nous demander</i>
<i>Domaine : Sécurité</i>	